

3 octobre 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le lundi 3 octobre 2011 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire, Monsieur Yves Beaulieu. Sont également présents Mesdames les conseillères Sylvie Perreault et Sylvie Roberge et Messieurs les conseillers Daniel Gravel, Serge Perreault et Sylvain Grégoire.

Monsieur Richard Croteau, conseiller municipal est absent.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

#### MOT DE BIENVENUE

#### ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Séance ordinaire du 6 septembre 2011
- 04- Correspondance
  - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- Administration
  - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer
  - 5.2 État des revenus et dépenses au 30 septembre 2011
  - 5.3 Octroi d'un mandat de services professionnels en architecture – réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
  - 6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de septembre 2011
  - 6.2 Avis relatif au projet de règlement 315-2011 MRC de Joliette
  - 6.3 Adoption du plan de développement 2010 à 2015
- 07- Sécurité publique
  - 7.1 Autorisation Club Mégaroues Joliette Inc.
  - 7.2 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Surveillance et prévision des crues (novembre 2011 à avril 2012) et prévision du temps violent pour la période estivale 2012
  - 7.3 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption
- 08- Loisirs et culture
- 09- Hygiène du milieu et travaux publics
  - 9.1 Octroi d'un contrat de fourniture et construction d'un abri pour abrasifs d'entretien hivernal
  - 9.2 Adoption d'une politique de gestion relative aux bacs de recyclage
  - 9.3 Octroi d'un contrat de réfection des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avenues (secteur Nord) du Domaine Safari
  - 9.4 Octroi d'un contrat de déneigement pour le Centre des loisirs, station d'aqueduc Neveu, station d'aqueduc Village, salle Oasis-Joly et taux horaire pour déneigement de la patinoire et bornes à incendie
  - 9.5 Octroi d'un contrat d'entretien des sentiers de ski de fond
  - 9.6 Octroi d'un contrat de fourniture de sel de déglacage pour entretien hivernal
  - 9.7 Octroi d'un contrat de fourniture de pierre abrasive pour entretien hivernal
  - 9.8 Octroi de contrats d'entretien hivernal (stationnement église, usine d'épuration et Hôtel de Ville/garage municipal, trottoirs, aqueducs Carillon et route Principale)
- 10- Varia
- 11- Période de questions
- 12- Levée de la séance

2011-10-176

**01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault  
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

**02- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

La période de questions est close à 20 h 03.

**03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2011-10-177

**3.1 Séance ordinaire du 6 septembre 2011**

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011 soit approuvé.

Adoptée

**04- CORRESPONDANCE**

2011-10-178

**4.1 Adoption du bordereau de correspondance**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 30 septembre 2011.

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge  
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 30 septembre 2011.

Adoptée

**05- ADMINISTRATION**

2011-10-179

**5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 30 septembre 2011**

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire  
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 30 septembre 2011 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **254 775.72 \$**

|  |               |
|--|---------------|
| Décaissements : chèques 3388 et 3389       | 2 617.32 \$   |
| Comptes fournisseurs : chèques 3390 à 3456 | 224 079.95 \$ |
| Salaires du mois de septembre              | 24 274.49 \$  |

|                         |             |
|-------------------------|-------------|
| Paiement travaux TECQ 2 | 3 803.96 \$ |
|-------------------------|-------------|

|                       |                             |
|-----------------------|-----------------------------|
| Total de la période : | <b><u>254 775.72 \$</u></b> |
|-----------------------|-----------------------------|

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné  
Secrétaire-trésorier

2011-10-180

**5.2 - État des revenus et dépenses au 30 septembre 2011**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose les états financiers, tels que produits par madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, pour la période se terminant le 30 septembre 2011.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2011.

Adoptée

2011-10-181

**5.3 - Octroi d'un mandat de services professionnels en architecture – réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une proposition de services et honoraires professionnels de Pierre Héту, architecte, datée du 21 septembre pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville.

**CONSIDÉRANT** que l'Hôtel de Ville a été construit en 1996 et que les bardeaux de la toiture montrent des signes d'usure indiquant la nécessité de leur réfection;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mandater l'architecte responsable des travaux de construction pour la préparation des plans et devis et la surveillance pour une réalisation des travaux avant le 30 juin 2012;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Serge Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**DE MANDATER** l'architecte Pierre Héту de l'entreprise *Pierre Héту Expert-Conseil Inc.* de Joliette afin qu'il assure la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de l'Hôtel de Ville tel que précisé à l'offre de services du 21 septembre 2011. Ce mandat est accordé sur une base forfaitaire pour un coût maximal de quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$) plus taxes.

Afin de pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approprie au revenu de l'exercice un montant de surplus accumulé non affecté net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin.

**DE MANDATER** Monsieur Yves Beaulieu, maire et/ou Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

**06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2011-10-182

**6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de septembre 2011**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 30 septembre 2011 tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge  
Et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 30 septembre 2011.

Adoptée

2011-10-183

**6.2 - Avis relatif au projet de règlement 315-2011 de la MRC de Joliette**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose un projet de règlement de la MRC de Joliette portant le numéro 315-2011, ainsi qu'un projet d'argumentaire pour le retrait du projet de règlement 315-2011.

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement 315-2011 de la MRC de Joliette;

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement 315-2011 de la MRC de Joliette affecte toutes les municipalités du territoire de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'effet potentiellement négatif du règlement 315-2011 de la MRC de Joliette sur toutes les terres agricoles de ce territoire;

**CONSIDÉRANT** que la présente résolution et son annexe constituent l'avis de la municipalité en vertu de l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., chapitre A-19.1;

**CONSIDÉRANT** le projet d'argumentaire appuyant la demande de retrait du règlement 315-2011 de la MRC de Joliette;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie approuve le projet d'argumentaire pour faire partie de la présente résolution.

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie demande à la MRC de Joliette de retirer le projet de règlement 315-2011 afin qu'il soit analysé de nouveau et, s'il y a lieu, modifié, remplacé ou abrogé.

Que cet avis soit transmis à la MRC de Joliette conformément à l'article 52 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., chapitre A-19.1.

Adoptée

2011-10-184

**6.3 Adoption du plan de développement 2010 à 2015**

**CONSIDÉRANT** la démarche de révision du plan de développement 2005 à 2010 entreprise en 2010;

**CONSIDÉRANT** que ce plan de développement révisé fut réalisé par un comité de citoyens et d'élus;

**CONSIDÉRANT** que les citoyens de Sainte-Mélanie ont également contribué à la révision du plan par la participation à un sondage et à une assemblée de consultation publique tenue en février 2011;

**CONSIDÉRANT** le projet de plan de développement déposé auprès des membres du conseil et les explications fournies;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter le plan de développement de Sainte-Mélanie pour les années 2010 à 2015;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie adopte le plan de développement 2010 à 2015 tel que déposé.

Que toutes les personnes ayant contribué à la révision du plan soient remerciées.

Adoptée

## 07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

2011-10-185

### 7.1 Autorisation Club Mégaroues Joliette Inc.

**CONSIDÉRANT** la demande du Club Mégaroues Joliette Inc. datée du 22 septembre 2011 pour l'utilisation d'une section de 300 mètres du chemin du 1<sup>er</sup> rang pour circulation par les utilisateurs de véhicules hors route;

**CONSIDÉRANT** que cette autorisation n'engage nullement la responsabilité de la Municipalité de Sainte-Mélanie et que l'utilisation d'une partie de l'emprise de la voie publique par des véhicules hors route est sous l'entière responsabilité des conducteurs de ces véhicules et/ou du Club Mégaroues Joliette Inc, demandeur de la présente autorisation;

**CONSIDÉRANT** que la demande d'autorisation déposée par Club Mégaroues Joliette Inc, en date du 22 septembre 2011 constitue la reconnaissance de responsabilité ci-avant mentionnée;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Madame Sylvie Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**D'AUTORISER** les membres du **Club Mégaroues Joliette Inc.** à circuler avec leurs véhicules hors route en bordure du 1<sup>er</sup> rang sur une distance de 300 mètres à partir de l'intersection (clignotant jaune) de la route Pont Baril.

Adoptée

2011-10-186

### 7.2 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Surveillance et prévision des crues (novembre 2011 à avril 2012) et prévision du temps violent pour la période estivale 2012

**CONSIDÉRANT** que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réduire le risque d'embâcle au lieu du glissement de terrain;

**CONSIDÉRANT** la proposition de services professionnels de l'entreprise Hydro Météo intitulée « Surveillance et prévision des crues (novembre 2011 à avril 2012) et prévision du temps violent pour la période estivale 2012 » telle que transmise en date du 21 septembre 2011;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Madame Sylvie Roberge  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**DE MANDATER** l'entreprise **Hydro Météo** de Notre-Dame-des-Prairies afin qu'elle réalise les services professionnels de « Surveillance et prévision des crues (novembre 2011 à avril 2012) et prévision du temps violent pour la période estivale 2012 ». Ce mandat est accordé sur une base forfaitaire pour un coût maximal de quatre mille deux cents dollars (4 200 \$) plus taxes.

Afin de pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approprie au revenu de l'exercice un montant de surplus accumulé non affecté net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin.

**DE MANDATER** Monsieur Yves Beaulieu, maire et/ou Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2011-10-187

**7.3 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption**

**CONSIDÉRANT** que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réduire le risque d'embâcle au lieu du glissement de terrain;

**CONSIDÉRANT** la proposition de services professionnels de l'entreprise Hydro Météo intitulée « Affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption » telle que transmise en date du 21 septembre 2011;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Mélanie partagera le coût de ces services avec la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes (50 %-50 %), déduction faite de toute subvention ou aide octroyée à cette fin;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Serge Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**DE MANDATER** l'entreprise **Hydro Météo** de Notre-Dame-des-Prairies afin qu'elle réalise les travaux d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption tels que précisés à l'offre de services du 21 septembre 2011. Ce mandat est accordé sur une base forfaitaire pour un coût maximal de sept mille dollars (7 000 \$) plus taxes.

Afin de pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approuve au revenu de l'exercice un montant de surplus accumulé non affecté net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin.

**DE MANDATER** Monsieur Yves Beaulieu, maire et/ou Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

**08- LOISIRS ET CULTURE**

**09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2011-10-188

**9.1 - Octroi d'un contrat de fourniture et construction d'un abri pour abrasifs d'entretien hivernal**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres sur invitation du 24 août 2011 pour la fourniture et la construction d'un abri pour abrasifs au 1245, 2<sup>e</sup> rang;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions le 13 septembre 2011;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise **Les Industries Harnois Inc.** de Saint-Thomas est le plus bas soumissionnaire conforme;

**CONSIDÉRANT** que l'adjudication de ce contrat et la réalisation de ces travaux suivent le règlement intervenu avec la compagnie d'assurances Mutuelle des municipalités du Québec relatif aux dommages subis à l'entrepôt d'abrasifs;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'amender la résolution 2011-08-154 adoptée le 8 août 2011;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Madame Sylvie Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que le contrat de fourniture et construction d'un abri d'abrasifs au 1245, 2<sup>e</sup> rang soit octroyé à l'entreprise **Les Industries Harnois Inc.** de Saint-Thomas au montant de soixante-six mille deux cent quatre-vingt-sept dollars et vingt-sept cents (66 287.27 \$) toutes taxes incluses.

Qu'aux fins de pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil affecte celles-ci au remboursement de vingt-deux mille trois cent

vingt dollars et vingt cents (22 320.20 \$) provenant des assureurs de la municipalité, un montant de vingt-huit mille cinq cent soixante-dix-huit dollars et soixante cents (28 578.60 \$) au fonds provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement 506-2008) et un montant de quinze mille trois cent quatre-vingt-huit dollars et quarante-sept cents (15 388.47 \$) au surplus libre non-affecté ;

Que soit amendée la résolution 2011-08-154 relative a tous les travaux de préparation de surface pour accueillir ledit abri d'abrasifs, en affectant les dépenses prévues à cette résolution et toutes dépenses connexes à 65 % au fonds provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement 506-2008) et 35 % au surplus libre non-affecté;

Que Monsieur Claude Gagné, directeur général, soit mandaté afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2011-10-189

**9.2 - Adoption d'une politique de gestion relative aux bacs de recyclage**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose un projet de politique de gestion relative aux bacs de recyclage.

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Mélanie dispose de plusieurs centaines de bacs de recyclage sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** l'utilité d'une politique de gestion relative aux bacs de recyclage pour le traitement équitable de diverses demandes liées à ces bacs;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**D'APPROUVER** la politique de gestion intitulée « Politique relative aux bacs de recyclage » telle que déposée.

**DE DÉCRÉTER** l'entrée en vigueur immédiate de cette politique

Adoptée

2011-10-190

**9.3 Octroi d'un contrat de réfection des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avenues (secteur Nord) du Domaine Safari**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres sur invitation auprès de cinq fournisseurs pour des travaux de réfection des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avenues (secteur Nord) du Domaine Safari;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Excavation Normand Majeau est le plus bas soumissionnaire conforme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Mario Filion, ingénieur, d'accorder ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;



**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'ADJUGER** le contrat de travaux de réfection des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avenues (secteur Nord) du Domaine Safari à l'entreprise **Excavation Normand Majeau** au montant de quarante-huit mille neuf cent dix dollars et vingt-huit cents (48 910.28 \$) taxes incluses.

Afin de pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approuve au revenu de l'exercice un montant de surplus accumulé non affecté net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin, notamment toute contribution ou subvention du Ministère des Transports du Québec pour l'entretien du réseau routier local en 2011.

**D'AUTORISER ET MANDATER** Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2011-10-191

**9.4 Octroi d'un contrat de déneigement pour le Centre des loisirs, station d'aqueduc Neveu, station d'aqueduc Village, salle Oasis-Joly et taux horaire pour déneigement de la patinoire et bornes à incendie**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une proposition de services de **Déneigement Yvon Vincent**, datée du 26 septembre 2011, pour le déneigement du Centre des loisirs, de la station d'aqueduc Neveu, de la station d'aqueduc Village, salle Oasis-Joly et taux horaire pour déneigement de la patinoire et bornes à incendie.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie à **Déneigement Yvon Vincent** le contrat de déneigement pour les emplacements suivants :

**Station d'aqueduc Neveu**

Hiver 2011/2012: 1 100 \$  
Hiver 2012/2013: 1 125 \$  
Hiver 2013/2014: 1 150 \$

**Station d'eau rue Principale**

Hiver 2011/2012: 700 \$  
Hiver 2012/2013: 700 \$  
Hiver 2013/2014: 725 \$

**Centre des Loisirs**

Hiver 2011/2012: 1 100 \$  
Hiver 2012/2013: 1 100 \$  
Hiver 2013/2014: 1 150 \$

**Salle Oasis (épandage abrasifs inclus)**

Hiver 2011/2012: 1 100 \$  
Hiver 2012/2013: 1 100 \$  
Hiver 2013/2014: 1 150 \$

**Patinoire et bornes à incendie (sur demande)**

Taux horaire 2011 à 2014 : 68 \$

Adoptée

2011-10-192

**9.5 Octroi d'un contrat d'entretien des sentiers de ski de fond**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une proposition de services de **Déneigement Yvon Vincent**, datée du 26 septembre 2011, pour l'entretien des sentiers de ski de fond.

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie à **Déneigement Yvon Vincent** le contrat d'entretien des sentiers de ski de fond :

Hiver 2011/2012: 3 300 \$  
Hiver 2012/2013: 3 300 \$  
Hiver 2013/2014: 3 300 \$

Adoptée

2011-10-193

**9.6 - Adjudication d'un contrat de fourniture de sel de déglacage pour entretien hivernal**

**CONSIDÉRANT**

les demandes de prix pour la fourniture de sel de déglacage pour entretien hivernal;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'ADJUGER** à la compagnie **Sel Frigon Inc.** en tant que plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de sel de déglacage pour la saison hivernale 2011/2012 au montant de soixante-dix-neuf dollars et trente-sept cents (79.37 \$) plus taxes la tonne métrique, 275 tonnes métriques pour fin octobre 2011 et 150 tonnes métriques pour le 15 janvier 2012.

Adoptée

2011-10-194

**9.7 - Octroi d'un contrat de fourniture de pierre abrasive pour entretien hivernal**

**CONSIDÉRANT**

les demandes de prix pour la fourniture de pierre abrasive 2,5 mm pour entretien hivernal;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'ADJUGER** à la compagnie **Les Entreprises Généreux** le contrat pour la fourniture de pierre abrasive 2,5 mm pour la saison hivernale 2011/2012 au montant de neuf dollars (9 \$) plus taxes et redevances la tonne métrique, 315 tonnes métriques pour novembre 2011.

Adoptée

2011-10-195

**9.8 - Octroi de contrats d'entretien hivernal (stationnement église, usine d'épuration et Hôtel de Ville/garage municipal, trottoirs, aqueducs Carillon et route Principale)**

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie à l'entreprise **Le Groupe J.F. Nadeau Inc.** le contrat d'entretien hivernal pour les emplacements suivants :

**Centre communautaire et administratif et garage municipal et terrain contigu au 14, rue Louis-Charles-Panet**

Hiver 2011/2012: 2 800 \$

Hiver 2012/2013: 2 800 \$

Hiver 2013/2014: 2 825 \$

**Stationnement de l'église et trottoir**

Hiver 2011/2012: 2 800 \$

Hiver 2012/2013: 2 800 \$

Hiver 2013/2014: 2 825 \$

**Station d'épuration des eaux usées**

Hiver 2011/2012: 950 \$

Hiver 2012/2013: 950 \$

Hiver 2013/2014: 975 \$

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie à la compagnie **Entreprises BFA enr.** de Sainte-Mélanie le contrat d'entretien hivernal des trottoirs du village (dénivellement et sablage) pour la saison hivernale 2011/2012 au montant de deux mille trois cent cinquante dollars (2 350 \$) plus taxes et pour la saison hivernale 2012/2013 au montant de deux mille quatre cent cinquante dollars (2 450 \$) plus taxes;

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie à la compagnie **J.M. Lépine Excavation Inc.** de Sainte-Mélanie le contrat d'entretien hivernal des aqueducs Carillon et route Principale pour la saison hivernale 2011/2012 au montant de huit cent quatre-vingt-cinq dollars (895 \$) plus taxes.

Adoptée

**10- VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

**11- PÉRIODE DE QUESTIONS**

a) Montant des travaux prévus au domaine Safari – automne 2011

La période de questions est close à 20 h 15.

2011-10-196

**12- LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Sylvie Roberge Et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 16.

Adoptée

---

**Yves Beaulieu**  
**Maire**

---

**Claude Gagné**  
**Directeur général et**  
**secrétaire-trésorier**